

# Table citoyenne

## Compte rendu de la rencontre de la Table citoyenne

Rencontre tenue le vendredi 12 mars 2021, de 9 h à 12 h, et le vendredi 19 mars 2021, de 13 h à 16 h

En ligne (avec *Microsoft Teams*)

### Personnes présentes :

#### Membres de la Table citoyenne

Alexandra Armijo Fortin

Frédérique Boucher-Alain

Jean-Gabriel Hasbani

Denis Lagacé

Marie-Hélène Lyonnais

Joane Marois

Samuel Morin

Adam Samson

Brian Smith

Sabrina Vigneux

Raphaël Yimga

#### Membres du personnel d'Élections Québec

Catherine Houle

Animatrice

Catherine Lagacé

Secrétaire générale

Myriam Paquette-Côté

Directrice du Service de la recherche, de la planification et de la coopération internationale

Pierre Reid

Directeur général des élections

Simon Mélançon

Animateur

Valérie Bouchard

Coordonnatrice

*Les personnes suivantes se sont également jointes à la rencontre lors du traitement d'un sujet précis :*

Andréanne Gélinas

Conseillère en communication

Christine Chiasson

Conseillère en recherche

Dany Lapointe

Conseiller en communication responsable du secteur du financement politique

Éric Montigny

Professeur au Département de science politique de l'Université Laval

Isabelle Dumont

Conseillère en recherche et en coopération internationale

Julie Gauvin

Directrice du Service du registre, de la coordination et de la conformité des contributions politiques

Marc Arsenault

Conseiller expert à la Direction du financement politique et des affaires juridiques

Martin Morin

Conseiller stratégique à la Direction du financement politique et des affaires juridiques

Simon Couture

Chef d'équipe de la coordination en financement politique

## Vendredi 12 mars 2021

### Présentation de la rencontre

---

L'animateur souhaite la bienvenue aux membres de la Table citoyenne. Il présente les personnes qui participent à la rencontre, puis l'ordre du jour. La rencontre sera entièrement consacrée au financement politique. Il rappelle que cette rencontre était initialement prévue le 20 mars 2020, avant qu'elle ne soit reportée en raison de la pandémie de COVID-19. C'est la première fois que les membres de la Table citoyenne traitent de financement politique.

La première demi-journée sera consacrée à des présentations sur les partis politiques et sur l'encadrement du financement politique. La deuxième demi-journée se déroulera sous forme d'ateliers qui permettront d'aborder deux questions principales : la part de financement public et populaire et le plafond des contributions.

L'animateur cède ensuite la parole au directeur général des élections, M. Pierre Reid.

### Mot du directeur général des élections

---

Le directeur général des élections exprime d'abord sa satisfaction de pouvoir traiter de la question du financement politique avec les membres de la Table citoyenne. Il en profite pour remercier M. Éric Montigny, professeur au Département de science politique de l'Université Laval et directeur scientifique de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, qui présentera la thématique en abordant notamment le rôle des partis politiques au sein de notre démocratie représentative. Le directeur général des élections remercie également M. Simon Couture, chef d'équipe de la coordination en financement politique à Élections Québec, qui présentera les principales dimensions de l'encadrement du financement politique.

Le directeur général des élections reconnaît que le sujet du financement politique peut sembler très technique. Il souligne toutefois que le cadre de financement politique est, d'abord et avant tout, le reflet de valeurs et de principes que nous choisissons comme société. Au Québec, l'équité et la transparence sont des principes fondamentaux qui ont guidé l'élaboration de ce cadre. Le directeur général des élections invite les membres à axer leurs réflexions et leurs discussions sur ces grands principes et sur ces grandes valeurs.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le directeur général des élections informe les membres de la Table citoyenne des plus récents développements concernant la tenue des prochaines élections générales municipales. Il indique qu'un projet de loi a été présenté pour faciliter le déroulement de ces élections dans le contexte de la pandémie de COVID-19 : le projet de loi n° 85. En vertu de ce projet de loi, le directeur général des élections se verra confier deux pouvoirs additionnels uniquement aux fins de ces élections :

- Le pouvoir de modifier, par règlement, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour faciliter le déroulement des élections dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ;
- Le pouvoir d'adapter ces dispositions ainsi que celles du règlement lorsque l'urgence de la situation ne permet pas de procéder par modification réglementaire.

Le projet de loi prolonge aussi la durée de la période électorale municipale d'une semaine (elle passe de 44 à 51 jours).

Le directeur général des élections indique qu'il a eu l'occasion de participer aux consultations particulières sur ce projet de loi. Son intervention visait principalement à rappeler l'urgence d'établir les règles qui encadreront les prochaines élections générales municipales. Il a donné son appui au projet de loi, informant les parlementaires de la capacité d'Élections Québec de proposer rapidement des mesures réglementaires en vue de ces élections.

Les travaux de la Table citoyenne visent à définir et à comprendre les souhaits des électrices et des électeurs en matière d'élections. Dans cet esprit, la réflexion des membres n'est pas limitée par les dispositions légales qui régissent les activités du directeur général des élections et l'organisation des scrutins, ce qui changerait le sens de cet exercice. Ainsi, les propositions formulées par les membres au cours des divers ateliers ne répondent pas nécessairement aux exigences actuelles de la *Loi électorale* ni aux contraintes logistiques qui en découlent.

## Atelier introductif : le baromètre du groupe

L'animatrice explique que cet atelier introductif vise à comprendre dans quel état d'esprit les membres de la Table citoyenne abordent la thématique du financement politique. Avant de lire le guide de préparation à cette rencontre, les membres ont été invités à choisir trois mots qui leur viennent en tête lorsqu'il est question de financement politique. Ces mots s'affichent à l'écran.



L'animatrice propose aux membres de réagir au nuage de mots et de s'exprimer brièvement sur le financement politique.

Des membres observent une dualité dans les mots qui apparaissent à l'écran : certains mots expriment un idéalisme basé sur des principes comme l'équité, tandis que d'autres reflètent un cynisme associé notamment à l'idée de corruption. Un membre croit que cette division reflète bien l'attitude générale de la population à l'égard du financement politique.

D'autres membres soulignent un décalage entre les efforts faits, au Québec, pour assainir le financement politique et la perception populaire, qui demeure négative malgré tout. Une personne se demande comment changer cette perception. Un membre indique, pour sa part, que la commission Charbonneau a influencé sa perception du financement politique. Un autre explique que selon lui, les règles en vigueur sont correctes, mais que les pratiques autour de ces règles ne le sont pas. Des membres soulèvent aussi la question de la pertinence des partis politiques.

Plusieurs membres évoquent des aspects de l'encadrement du financement politique au Québec qui les ont surpris ou intéressés lorsqu'ils ont lu le guide de préparation à la rencontre. Certains sont étonnés de l'étendue de l'encadrement en vigueur au Québec, ce qui est plutôt positif, à leurs yeux. Ils soulignent les différences par rapport aux mesures en vigueur ailleurs au Canada, souvent moins nombreuses ou moins restrictives. Certains membres relèvent la place importante qu'occupe le financement public. D'autres font ressortir l'impact des résultats des élections sur ce type de financement, mentionnant que cela avantage les plus grands partis. L'une des membres souhaiterait plus d'équité à cet égard.

Une personne se demande si certains mécanismes de financement pourraient permettre une plus grande participation des citoyennes et citoyens à la vie politique.

Enfin, un membre rappelle que le financement politique s'inscrit dans un contexte plus large et que plusieurs facteurs peuvent interagir. Il mentionne, par exemple, que les contributions ne sont que l'un des moyens d'exercer une influence sur les partis politiques; il évoque, entre autres moyens, l'accès aux médias et les décisions d'investissement.

## Présentation sur les partis politiques

---

La première présentation a pour objectif de rappeler le rôle des partis politiques au sein d'une démocratie représentative et d'un système parlementaire, de même que leurs différents modes de fonctionnement.

L'animatrice présente M. Éric Montigny, professeur au Département de science politique de l'Université Laval et directeur scientifique de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, qui fera cette présentation.

M. Montigny souligne d'entrée de jeu que les partis politiques sont au cœur de la démocratie représentative, mais que l'on constate une diminution de la confiance à leur égard. Cette baisse de confiance s'observe tant au fédéral qu'au provincial.

Il commence sa présentation en donnant une définition générale des partis politiques comme organisation, puis explique leur rôle et les différentes fonctions qu'ils remplissent (fonctions de représentation, programmatique, de sélection, d'intégration sociale, de structuration et d'encadrement ainsi que de légitimation et de stabilisation du système politique). Les partis peuvent être de différents types : attrape-tout ou idéologique, de cadre ou de masse, de franchise ou de cartel. Le fonctionnement interne des partis est déterminé par les statuts et les règlements dont ils se dotent, par les lois électorales et par leur degré de centralisation (ou de décentralisation).

M. Montigny évoque ensuite l'évolution du système partisan québécois depuis 1867. Il définit quatre grandes périodes caractérisées par des hégémonies différentes : conservatrice, libérale, unioniste, puis oui ou non à l'indépendance. Depuis les élections de 2007, ce clivage entre le oui et le non s'érode; cette tendance s'est confirmée lors des élections de 2018. En effet, ces élections ont été l'occasion d'un réaligement, d'un éclatement des clivages et du système partisan. Elles ont marqué un changement générationnel à l'Assemblée nationale et dans l'électorat.

M. Montigny aborde la question du militantisme à l'ère du numérique. Il explique que différents facteurs menacent cette forme d'engagement politique et que les militantes et militants se transforment. Il donne l'exemple des nouvelles générations, qui se caractérisent par un militantisme non traditionnel, avec l'émergence de la multimilitance. Ces nouvelles générations n'adhèrent pas en bloc ni pour toujours à un parti politique. Elles veulent choisir les idées qui les intéressent le plus et s'engagent d'abord pour une cause. M. Montigny note également l'apparition de nouvelles formes d'engagement, axées sur le marketing politique et sur les médias sociaux, parallèlement à une professionnalisation des partis politiques.

M. Montigny traite ensuite du financement politique sous l'angle de la différence québécoise. Il rappelle que des réformes importantes en cette matière ont eu lieu à peu près au même moment au Québec et au Canada. Au Québec, l'adoption du projet de loi n° 2, en 2012, a fait passer la proportion du financement public de 30 % à 80 %, notamment en raison de la diminution de la limite des contributions politiques. À l'inverse, au fédéral, le financement public a été réduit de façon marquée, alors que l'allocation annuelle a été graduellement abolie. M. Montigny a pu vérifier les effets de la réforme de 2012 auprès de différents acteurs politiques québécois; il illustre ces effets au moyen de citations.

Il termine sa présentation par quelques questionnements sur l'avenir des partis politiques ainsi que sur l'évolution de leurs pratiques et du système partisan. Il rappelle aux membres l'origine de la Table citoyenne et son rôle, parallèlement à celui du comité consultatif.

M. Montigny répond aux questions des membres de la Table citoyenne.

## Présentation sur le financement politique au Québec

---

La deuxième présentation a pour objectif de familiariser les membres avec les principales dimensions de l'encadrement du financement politique au Québec et avec les principes qui sous-tendent ces règles.

L'animateur présente Simon Couture, chef d'équipe de la coordination en financement politique à Élections Québec. M. Couture présentera les différentes règles qui encadrent le financement politique pour assurer une compétition électorale équitable et transparente.

M. Couture survole d'abord le contexte historique et politique afin que les membres puissent mieux comprendre les origines de l'approche québécoise en matière de contrôle du financement politique. Avant 1963, aucune règle n'encadrait le financement politique au Québec. Cette année-là, une première loi a été adoptée pour instaurer certaines mesures de contrôle des dépenses électorales. En 1977, une seconde loi est venue compléter la législation en instaurant un contrôle sur les sources de financement des partis politiques. Cette loi prévoyait notamment que dorénavant, seuls les électeurs et les électrices pourraient verser des contributions politiques d'un montant maximal de 3 000 \$. Malgré certaines adaptations apportées au fil du temps, les mesures prévues dans ces deux lois constituent encore aujourd'hui le fondement du régime d'encadrement du financement politique au Québec.

Entre 1977 et 2010, il n'y a pas eu de révision importante de la législation électorale en matière de financement politique. Puis, entre le début des années 2000 et 2010, des allégations de financement illégal et des scandales de corruption et de collusion ont forcé la tenue de différentes enquêtes, dont la Commission sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC). Parallèlement à ces enquêtes, différentes réformes ont été apportées. Entre 2010 et 2012, six lois ont permis de resserrer l'encadrement du financement politique. En 2016, une loi a donné suite aux recommandations de la CEIC. Ces différentes lois ont notamment entraîné un renversement des proportions de financement public et populaire, si bien que le financement public représente aujourd'hui plus de 75 % des sources de financement des partis politiques au Québec.

M. Couture trace ensuite le portrait de l'encadrement du financement politique actuel. Il rappelle les principes sur lesquels repose cet encadrement, c'est-à-dire l'équité et la transparence, puis il en présente les principales composantes. Il traite d'abord des sources de financement populaire (les électrices et les électeurs) et de financement public (l'allocation annuelle et l'appariement). Il aborde par la suite le contrôle des dépenses électorales et les conditions de remboursement de ces dépenses. Il rappelle les exigences en matière de reddition de comptes, notamment l'obligation, pour les partis politiques, de produire un rapport financier annuel et un rapport de dépenses électorales. Il mentionne les pouvoirs d'enquête et de poursuite du directeur général des élections de même que certaines sanctions prévues à la *Loi électorale*.

Il termine sa présentation en mentionnant quelques perspectives d'avenir en matière de financement politique. Les réformes des dernières années ont entraîné des changements importants dont il faudra surveiller les effets à plus long terme. Il évoque notamment les effets d'un financement public accru sur la dynamique des partis politiques; les effets des nouvelles dispositions législatives sur l'assainissement des pratiques en matière de financement politique; la charge de travail accrue qui en découle pour les entités politiques; et la perception négative d'une partie de la population par rapport au fait de contribuer financièrement à une entité politique.

M. Couture répond aux questions des membres de la Table citoyenne.

**Les travaux se terminent à 12 h 05.**



## Vendredi 19 mars 2021

### Présentation de la rencontre

L'animatrice souhaite la bienvenue aux membres de la Table citoyenne de même qu'aux membres du personnel d'Élections Québec présents. Elle rappelle l'ordre du jour de cette deuxième demi-journée de rencontre.

Elle donne ensuite la parole au directeur général des élections, qui souhaite émettre quelques mots. M. Reid rappelle notamment les deux grands principes du financement politique, c'est-à-dire l'équité et la transparence. Il revient également sur l'étude détaillée du projet de loi n° 85, *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*, qui a eu lieu au cours de la dernière semaine. Il précise que le projet de loi devrait être adopté sous peu.

### Baromètre du groupe

Avant d'amorcer les ateliers sur le financement politique, l'animatrice propose aux membres de la Table citoyenne de refaire l'exercice du nuage de mots pour voir comment les présentations de la semaine précédente ont fait évoluer leur perception du financement politique. Les membres sont invités à inscrire trois mots. Un nouveau nuage de mots se forme à l'écran.



Le nuage permet de constater une certaine évolution dans les mots retenus par les membres. Toutefois, la dualité entre les principes de l'encadrement du financement politique et la perception plus négative des pratiques en la matière est toujours présente.

# Atelier 1 : le financement public et le financement populaire

L'animateur explique l'objectif général de ce premier atelier, qui est de connaître l'avis des membres sur le modèle actuel de financement politique au Québec, principalement quant au financement public et à ses différents mécanismes. Il explique le déroulement de l'atelier, qui comprend trois étapes.

## 1- Les principes du financement public et populaire

En plénière, l'animateur invite les membres à faire ressortir les objectifs derrière le financement public et le financement populaire. Il les encourage à réfléchir également aux avantages de chacune de ces formes de financement pour les partis politiques, grands et petits, ainsi que pour les électrices et les électeurs. Les réponses des membres sont colligées dans le tableau ci-dessous.

Principes du financement public et populaire	
Financement public (objectifs et avantages)	Financement populaire (objectifs et avantages)
<ul style="list-style-type: none"><li>– Principes d'équité et de transparence</li><li>– Reflet des valeurs fondamentales de la société québécoise</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>– Affranchir les partis politiques de grands groupes qui ont les moyens financiers de les soutenir</li><li>– Assurer une égalité des chances</li><li>– Permettre à tous les partis politiques de faire connaître leurs idées</li><li>– Favoriser une démocratie saine et diversifiée</li><li>– Assurer la responsabilisation des partis politiques et la reddition de comptes</li><li>– Pallier les difficultés du financement populaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Permettre aux citoyennes et aux citoyens de s'impliquer</li><li>– Permettre aux citoyennes et aux citoyens de s'approprier les idées et les sujets</li><li>– Encourager les partis politiques à être plus proches des électrices et des électeurs</li><li>– Assurer l'équité entre les citoyennes et les citoyens; éviter les apparences de conflits d'intérêts (à l'aide du plafond de contributions)</li></ul>

## 2- Les mécanismes de financement public

La discussion se poursuit autour des deux principaux mécanismes de financement public : l'allocation annuelle et l'appariement. L'animateur invite les membres à faire ressortir les objectifs de ces différents mécanismes et à varier les perspectives, en réfléchissant à leurs avantages pour les partis ainsi que pour les électrices et les électeurs. Les réponses des membres sont colligées dans le tableau ci-dessous.

Mécanismes de financement public (objectifs et avantages)	
Allocation annuelle	Appariement
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Assurer la prévisibilité des revenus (qui permet aux partis de planifier, d'organiser leurs activités)</li> <li>– Refléter le vote, le niveau d'appui qu'ont les partis politiques, la volonté populaire</li> <li>– Inciter les électrices et les électeurs à voter</li> <li>– Avantage aux grands partis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dynamiser le financement, qui n'est pas fixe pendant quatre ans</li> <li>– Encourager les électrices et les électeurs à contribuer et les partis politiques à rester en contact avec eux</li> <li>– Faciliter le financement des petits partis</li> </ul>

Au fil des interventions, deux positions émergent par rapport à l'allocation annuelle. D'une part, certains membres estiment que ce mécanisme de financement donne un avantage disproportionné aux grands partis politiques, qui disposent déjà de plus de moyens et d'espace. L'allocation favoriserait ainsi une stagnation dans le système partisan. D'autre part, certains membres affirment que cette allocation est destinée aux partis politiques structurés, qui se sont construits au fil du temps, et que les nouveaux partis politiques parviendront à prendre leur place progressivement. Un membre soutient qu'ultimement, on ne fait pas de la politique pour soi, mais pour le bien commun ; ces grands partis sont l'expression d'une volonté populaire.

Un membre exprime un doute quant à l'efficacité réelle de l'appariement pour soutenir les petits partis. Il suggère que le montant soit augmenté pour les partis qui ne reçoivent pas d'allocation annuelle.

### 3- Les scénarios types de financement politique

L'animateur rappelle aux membres de la Table citoyenne qu'au cours de la semaine, ils ont reçu des scénarios types de financement politique. Ces scénarios constituent des outils d'aide à la réflexion ; ils doivent permettre aux membres de définir leurs préférences générales quant à un modèle de financement politique. Les scénarios proposent différentes répartitions des sources de financement public et populaire.

Présentation des scénarios types :

1. Statu quo (environ 75 % de financement public et 25 % de financement populaire)
2. Financement public minimal (environ 25 % de financement public et 75 % de financement populaire)
3. Équité entre financement public et populaire (entre 40 % et 60 % chacun), maintien de l'allocation et de l'appariement
4. Équité entre financement public et populaire (entre 40 % et 60 % chacun), transformation de l'allocation et de l'appariement

Avant la rencontre, les membres ont été invités à choisir un scénario à partir duquel ils souhaitaient travailler. L'animateur explique qu'ils seront divisés en sous-groupes en fonction de leur choix. Les membres disposeront de 15 minutes pour adapter, en équipe, le scénario à leurs préférences. Ils devront toutefois en conserver l'esprit. De retour en plénière, chacun des sous-groupes exposera son scénario. L'animateur

précise que trois sous-groupes seront formés, puisque personne n'a choisi le retour à un financement public minimal (scénario type 2).

### Présentation des scénarios adaptés par les membres

<p><b>Scénario type 1</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Statu quo (environ 75 % de financement public et 25 % de financement populaire)</li> <li>– Modification au calcul de l'allocation annuelle et de l'appariement pour introduire une diminution graduelle des revenus. Les premiers votes et les premiers dollars de contribution seraient associés à des montants plus élevés, tant pour l'allocation que pour l'appariement. Cette modification aurait pour objectif de soutenir davantage les petits partis et de réduire l'écart entre leurs revenus avec ceux des grands partis.</li> </ul>
<p><b>Scénario type 3</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Meilleur équilibre entre le financement public et populaire (entre 40 % et 60 % chacun) afin que les partis politiques aient plus d'efforts à faire pour se financer.</li> <li>– Maintien des sommes accordées en allocation annuelle et en appariement, mais modification des méthodes de calcul, aussi dans un objectif de diminution graduelle des revenus publics, pour favoriser l'équité entre les nouveaux partis et les anciens.</li> <li>– L'allocation serait toujours attribuée en fonction du pourcentage de votes obtenu lors des dernières élections. Certains membres suggèrent plutôt d'en revoir les termes pour répartir l'allocation de manière plus équitable entre tous les partis ayant obtenu un siège.</li> <li>– L'appariement serait maintenu, mais le plafond pourrait en être réduit pour éviter de trop avantager les grands partis politiques. Des sommes plus élevées pourraient être attribuées pour les premiers dollars de contribution afin d'encourager la création de nouveaux partis et afin de soutenir les plus petits.</li> </ul>
<p><b>Scénario type 4</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Meilleur équilibre entre le financement public et populaire (entre 40 % et 60 % chacun) afin que les partis politiques aient plus d'efforts à faire pour se financer et afin que le modèle de financement politique soit plus dynamique.</li> <li>– Baisse importante de la part consacrée à l'allocation annuelle (p. ex., de 50 %).</li> <li>– Maintien de la limite des contributions à 100 \$. Objectif d'inciter les partis politiques à recueillir plus de contributions pour augmenter leurs revenus populaires.</li> <li>– Augmentation du plafond d'appariement. Modification de la méthode d'attribution afin que la courbe soit plus généreuse pour les premières contributions (idée de gradation).</li> </ul>

### Plénière finale

L'animateur invite les membres à poser des questions ou à faire des commentaires sur les scénarios proposés. Les échanges se concentrent principalement sur la question de l'équité entre les grands et les petits partis politiques et sur les effets potentiels des modifications suggérées.

- Plusieurs membres sont en faveur d'une gradation dans l'attribution du financement public pour soutenir davantage les petits partis politiques. Cette idée est présente dans les trois scénarios proposés.
- Plusieurs membres s'interrogent toutefois sur les effets d'un financement public accru pour les premiers votes (dans le cadre de l'allocation annuelle) ou pour les premiers dollars de contributions (dans le cadre de l'appariement), qui bénéficierait notamment aux partis politiques émergents. Une telle approche pourrait avoir diverses conséquences :
  - Motivation élevée des partis politiques à aller chercher les premières contributions, mais baisse de cette motivation à mesure que les revenus d'appariement diminuent ;
  - Multiplication des partis politiques et possible émergence de partis extrémistes, dans un contexte de désinformation favorable aux idées plus radicales. Certains membres voient un avantage à ce que ces groupes participent à la discussion et à ce qu'ils trouvent leur espace dans le milieu démocratique. D'autres s'inquiètent d'une polarisation du débat, qui ne contribuerait pas à la bonne gouvernance ni au bon fonctionnement de la société. Un membre croit que ces partis demeureraient marginaux, mais qu'il est important que des mécanismes permettent l'émergence de nouvelles idées ;
  - Détournement du financement public par des groupes qui pourraient obtenir une autorisation à titre de partis politiques dans le but de recevoir un revenu d'appariement ;
  - Un membre suggère de rehausser les critères d'autorisation des partis politiques, pour éviter une multiplication des partis rejoignant peu d'électeurs.
- Certains membres estiment que la part de financement public, particulièrement l'allocation annuelle, est trop élevée et qu'elle permet aux partis politiques d'être indépendants des électrices et des électeurs pendant quatre ans. Selon eux, ce financement devrait être diminué pour inciter les partis à se rapprocher de la population. Un membre croit plutôt que le financement public basé sur les résultats électoraux assure une stabilité dans le système partisan et aide les partis politiques à mener des réflexions et des discussions moins populaires auprès de l'électorat. Si ce financement était diminué, les partis seraient davantage préoccupés par leur financement, ce qui entraînerait des déchirements entre eux pour obtenir de l'argent.

Pour mettre fin à ce premier atelier, l'animateur propose aux membres de procéder à un vote préférentiel sur les trois scénarios. L'objectif de ce vote n'est pas de faire du scénario gagnant une recommandation officielle de la Table citoyenne, mais plutôt de connaître les préférences générales des membres.

Scénario	Pointage obtenu (en fonction du rang attribué)	Nombre de votes
1	15 points	6
3	21 points	9
4	16 points	7

Le scénario 3 remporte l'adhésion du plus grand nombre de membres. Il s'agit, en quelque sorte, d'une proposition intermédiaire entre les scénarios 1 et 4. Il vise un meilleur équilibre entre financement public et populaire et un maintien de l'allocation et de l'appariement.

## Atelier 2 : les contributions politiques

L'animatrice annonce l'objectif de ce second atelier, qui est de connaître l'avis des membres sur la limite actuelle des contributions politiques. Elle récapitule les limites fixées depuis 1977 et rappelle que cette limite annuelle, aujourd'hui, est de 100 \$ par électrice ou électeur (par parti et par candidat indépendant autorisé) et de 200 \$ lors d'une année électorale. Elle explique que l'atelier se déroulera en deux temps.

### 1- Les principes et les raisons de contribuer

L'animatrice amorce la discussion en demandant aux membres s'ils ont déjà fait un don à un organisme à but non lucratif (OBNL). Elle les interroge sur les raisons qui motivent ce type de don. Elle demande ensuite aux membres les raisons qui peuvent inciter les électrices et les électeurs à verser une contribution politique, en les invitant à faire des parallèles entre les deux types de dons. Les réponses des membres sont colligées dans le tableau ci-dessous.

Raisons de faire un don ou une contribution politique	
Don à un OBNL	Contribution à un parti politique
<ul style="list-style-type: none"><li>– Soutenir une cause, des valeurs qui nous sont chères</li><li>– Répondre à un besoin immédiat et direct d'une personne ou d'une collectivité</li><li>– Compenser un manque ou une absence de financement public (p. ex, banques alimentaires)</li><li>– Faire partie d'un groupe</li><li>– Atténuer un sentiment d'impuissance</li><li>– Contribuer à la société en soutenant des idées qui nous tiennent à cœur pour qu'elles existent dans l'espace public; acte de résistance</li></ul>	<p>Raisons similaires à celles qui incitent à donner à un OBNL</p> <p>Raisons différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Obtenir une faveur en retour, principalement si la limite des contributions est élevée</li><li>– Appuyer un tiers (membre de la famille, ami, patron)</li><li>– Soutenir une idéologie au lieu d'une cause précise (faire partie d'une idéologie plutôt qu'aider)</li></ul>

## Raisons de ne pas faire de contribution politique

Les membres évoquent diverses perceptions.

- Une contribution implique une affiliation politique nécessitant une justification et peut nuire à la carrière ou dans différents cercles. Volonté de ne pas être associé à un parti dans ce contexte.
- Une contribution signifie qu'on appuie l'ensemble ou une majorité des idées du parti, alors qu'un don à un OBNL signifie qu'on appuie une cause précise.
- Il est plus difficile de s'identifier à un parti, puisque les partis sont moins représentatifs de l'ensemble de la population; certains membres préféreraient verser une contribution à un ou à plusieurs personnes candidates qui les représentent.
- Les partis politiques ont moins besoin d'appui que les OBNL; un don à un OBNL a un impact plus tangible, peut faire la différence.

À la suite de cette première réflexion, l'animatrice demande aux membres quels principes devraient être pris en compte pour déterminer le plafond des contributions politiques. Les membres mentionnent les principes suivants :

- L'accessibilité et la pluralité (le plus de personnes possible doivent pouvoir contribuer)
- L'équité
- L'intégrité (le montant des contributions ne devrait pas pouvoir être associé à une corruption)

## 2- Le plafond des contributions

À la lumière des discussions précédentes, l'animatrice invite les membres à déterminer, individuellement, le plafond de contributions qu'ils jugent acceptable. Neuf membres sur onze répondent à la question. Les résultats varient entre 100 \$ et 500 \$ (voir le tableau à la page suivante).

L'animatrice propose aux membres d'exposer les raisons qui ont motivé leur choix. Cet échange a pour but d'amener les membres à trouver une zone de compromis acceptable.

La moitié des membres qui se sont prononcés ont proposé de maintenir le plafond des contributions à 100 \$. Ils évoquent les principes mentionnés antérieurement : l'équité, l'accessibilité, la pluralité et l'idée que la contribution ne doit pas être perçue comme un investissement, comme un moyen d'obtenir une faveur. Plusieurs d'entre eux seraient toutefois d'accord pour que ce plafond soit haussé légèrement, à 200 \$ ou 250 \$. Certains estiment que la limite actuelle est peut-être trop basse, compte tenu des efforts que les partis doivent faire pour solliciter les électrices et les électeurs. La limite fixée devrait permettre aux partis d'aller chercher un financement viable. Un membre croit qu'une étude permettrait de déterminer le montant adéquat sur la base des principes énoncés.

Un membre s'interroge sur l'augmentation de la limite des contributions lors d'une année électorale et propose d'augmenter le plafond à 200 \$ en tout temps. Un autre membre est plutôt d'avis que cette différence est importante et qu'elle permet de tenir compte de l'augmentation des dépenses à l'approche des élections. Il donne l'exemple des candidats indépendants, qui se lancent en politique seulement quelques mois avant les élections.

Certains membres proposent de hausser le montant maximal des contributions. L'une des membres souhaiterait qu'il soit possible de donner à plusieurs personnes élues, jusqu'à concurrence de 500 \$. Une autre évoque également la notion d'équilibre, dans un souci de cohérence avec le premier atelier, lors duquel plusieurs membres ont exprimé leur volonté d'équilibrer le financement public et populaire. Elle estime qu'il serait nécessaire d'augmenter le plafond des contributions. Un membre croit plutôt que le montant maximal doit demeurer bas, mais qu'il faut diminuer l'allocation annuelle et augmenter le nombre de contributions pour atteindre cet équilibre.

Une personne suggère de permettre des versements mensuels, si la limite fait l'objet d'une hausse. Elle propose également que les contributions soient versées de manière anonyme aux partis politiques. Elle estime que cet anonymat permettrait d'augmenter le plafond des contributions tout en contrecarrant de possibles tentatives d'achat d'influence.

Au terme de cette discussion, l'animatrice demande aux membres de la Table citoyenne si leur avis a évolué. Elle les invite à nouveau à déterminer le plafond des contributions qui leur semble acceptable. Neuf des onze membres se prononcent. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<b>Propositions de plafond des contributions politiques</b>		
Montant (\$)	Proposition 1	Proposition 2
100	5	3
200	-	3
250	1	-
300	1	1
375 (entre 250 et 500)	-	1
500	2	1
<b>Moyenne</b>	<b>228</b>	<b>231</b>

Les montants choisis par les membres varient de nouveau entre 100 \$ et 500 \$. Ils se sont toutefois légèrement recentrés autour d'une valeur médiane. La moyenne se situe à 231 \$, à peine quelques dollars de plus que lors du premier positionnement.

## Bilan de la journée et mot de la fin

L'animatrice conclut cette deuxième demi-journée par un bilan de la rencontre et des résultats des ateliers. Elle interroge ensuite les membres sur les thèmes ou les aspects du financement politique qu'ils souhaiteraient aborder lors d'une prochaine rencontre.

- Les règles qui encadrent le financement des candidates et des candidats indépendants et des députés indépendants (qui ont quitté leur parti)
- Les dépenses électorales :
  - Le plafond des dépenses
  - Le remboursement des dépenses (y compris pour les candidats indépendants)



- Les dépenses courantes des partis politiques hors période électorale et l'absence de contrôle sur ces dépenses
- Les règles qui encadrent l'intervention des tiers en période électorale
- Le rôle des partis politiques et sa redéfinition
- Les moyens d'encourager les personnes à s'engager en politique (formes créatives de soutien à l'engagement politique)

Ces thèmes seront soumis aux différentes équipes d'Élections Québec pour vérifier leur intérêt à aborder ces questions ainsi que leur disponibilité au cours des prochains mois.

La rencontre se termine sur un mot du directeur général des élections, qui souligne la richesse des réflexions des membres sur le financement politique et l'intérêt de certains des thèmes qu'ils ont proposés.

#### **Sommaire des avis et recommandations de la Table citoyenne**

- Dans une réflexion sur le financement politique, une majorité de membres proposent de revoir les sources de financement public et populaire afin de favoriser un équilibre entre ces deux sources (entre 40 % et 60 %). Une minorité de membres proposent de maintenir les proportions actuelles (75 % de financement public et 25 % de financement populaire).
- Évaluer les mécanismes de financement public pour qu'ils permettent l'émergence et la consolidation de nouvelles idées et de nouveaux partis politiques. Plusieurs membres proposent que les montants prévus pour l'allocation et pour l'appariement soient régressifs (les premiers votes et les premiers dollars de contribution pourraient entraîner de plus gros montants, qui diminueraient progressivement).
- Évaluer la limite fixée pour les contributions en fonction des principes d'équité, d'accessibilité et de pluralité. Le montant autorisé ne devrait pas permettre de croire que les personnes versant une contribution peuvent s'attendre à un avantage en retour. La plupart des membres fixent cette limite entre 100 \$ et 250 \$; certains vont jusqu'à 500 \$ (pour plusieurs partis politiques ou personnes candidates).

**Les travaux se terminent à 16 h.**